



Sous-projet 2 : rapport de la Chancellerie d'État au Conseil-exécutif

Projet « Avenir Berne romande »

Vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente

Modifié le	9 novembre 2022
Version	2.0
Statut	prêt
Classification	non classifié
Nom de fichier	Beilage-Bericht-09.11.2022-fr GT2

Table des matières

L'essentiel en bref	3
1. Introduction et contexte	4
2. Organisation du sous-projet 2.....	4
2.1 Structures et organes du sous-projet.....	4
2.2 Processus et méthodes de travail	5
3. Propositions du sous-projet 2	7
3.1 La concentration régionalisée	7
3.2 Tavannes : nouveau pôle de l'administration cantonale francophone	8
3.2.1 Aperçu du site et des bâtiments.....	9
3.2.2 3.3.2. Détail des administrations cantonales concernées	10
3.3 Reconvilier : nouveau pôle de la justice et de la police.....	11
3.3.1 Aperçu du site et du bâtiment	11
3.3.2 Détail des administrations cantonales concernées.....	12
3.3.3 Nécessité de prévoir l'utilisation de bâtiments provisoires	13
3.4 Bienne : pôle bilingue et nouvelles formations en français, siège du CAF	14
3.4.1 Aperçu du site pour l'EMSp	15
3.4.2 Aperçu du site pour le ceff ARTISANAT	15
3.4.3 Détail pour les administrations cantonales à Bienne.....	16
3.4.4 Bureaux flexibles et site du CAF.....	17
3.5 Autres sites de la concentration régionalisée	17
3.5.1 Courtelary : pôle parajudiciaire , Préfecture du Jura bernois	17
3.5.2 La Neuveville : pôle formation, jeunesse et sport, siège du CJB	18
3.5.3 Sonceboz-Sombeval : pôle rayonnement et collaborations intercommunales	19
3.5.4 Tramelan : pôle formation et formation continue francophones	19
3.5.5 Saint-Imier : pôle de formation, culture et santé	20
3.5.6 Prêles : pôle sécurité ?	20
4. Mise en œuvre par l'OIC et conséquences financières selon l'OIC	20
5. Volet socio-culturel francophone et rayonnement du Jura bernois.....	22
5.1 Volet socio-culturel francophone.....	22
5.2 Rayonnement du Jura bernois	22
6. Conséquences en cas de retard ou de non réalisation du projet	23
7. Variantes écartées et risques du projet.....	23
8. Prochaines étapes	25
9. Résultats de la consultation régionale	26
10. Conclusions.....	26

L'essentiel en bref

Le présent rapport de la Chancellerie d'État (CHA) complète et détaille les décisions du Conseil-exécutif (ACE n° 1068/2022, du 26 octobre 2022) dans le cadre du sous-projet 2 du projet Avenir Berne romande (ABR) en vue d'informer le Grand Conseil et le public. Il s'agit dans un premier temps de mettre en œuvre dans les meilleurs délais la réorganisation de l'administration et des écoles cantonales de la partie francophone du canton de Berne, en vue du transfert cantonal de la ville de Moutier, prévu en principe au plus tard pour le 1^{er} janvier 2026.

En initiant le projet ABR en mai 2021, le Conseil-exécutif a décidé de renforcer la composante romande du canton de Berne et son rôle de canton-pont bilingue, bien ancré également en Suisse romande. La présente réorganisation vise ainsi la mise en place d'une administration francophone « moderne, accessible et efficiente ». Elle se fonde sur plusieurs principes, dont la stratégie immobilière du canton et les habituels principes d'économocité, mais aussi une stratégie politique dite de « concentration régionalisée », validée par le Conseil-exécutif en mai 2022 pour le Jura bernois et Bienne. Il ne s'agit pas seulement de « transférer Moutier » ailleurs dans le Jura bernois, mais de saisir l'occasion pour réorganiser l'administration, la justice, la police et les écoles francophones par pôles de compétence, avec l'appui des institutions régionales.

Après une première consultation régionale par la direction du projet ABR fin 2021, les pôles de compétences initialement prévus ont été adaptés et consolidés. Il en résulte une réorganisation validée en juin 2022 par la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes (DAJ) en étroite collaboration avec la Direction des travaux publics et des transports (DTT), soumise durant l'été 2022 à une nouvelle consultation régionale sur décision du Conseil-exécutif (ACE n° 739/2022, du 6 juillet 2022). La consultation régionale a eu lieu entre juillet et septembre 2022. Les résultats ont été intégrés au sein du présent rapport. Conformément à l'ACE n° 1068/2022, du 26 octobre 2022, le rapport de la Chancellerie d'État a été adapté sur la base des décisions du Conseil-exécutif, pour accompagner la suite du processus de décision. Le Grand Conseil sera saisi à son tour en 2023, pour l'octroi des autorisations de dépenses nécessaires.

La réorganisation se fait sur huit pôles de compétences, qui se situent notamment sur un axe principal suivant l'autoroute et la ligne CFF de Bienne jusqu'à Reconvilier, en passant par Sonceboz et Tavannes. Les pôles de compétences prévus sur cet axe sont les suivants :

- Tavannes : pôle administration francophone de services à la population
- Reconvilier : pôle justice et police (Tribunal, Ministères publics, Police cantonale)
- Bienne : pôle administration bilingue, renforcement des formations en français, siège du CAF
- Sonceboz : pôle intercommunal avec Jb.B et la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois

Outre ce nouvel axe, les sites cantonaux existants sont maintenus et partiellement réorganisés, avec les pôles suivants :

- La Neuveville (pôle formation jeunesse et sport, siège du CJB)
- Courtelary (pôle parajudiciaire : Préfecture, APEA, Autorité de conciliation)
- Tramelan (pôle formation et formation continue, avec le CIP, le ceff COMMERCE et la COFRA)
- St-Imier (pôle formation, culture et santé : HE-Arc et ceff, École de musique, Mémoires d'ici, CE-JARE, Hôpital du Jura bernois)

Après ces décisions prioritaires, d'autres seront examinées dans un deuxième temps, l'exécution judiciaire ou le siège du Conseil des affaires francophones de l'arrondissement de Biel/Bienne (CAF), dont le bâtiment devrait à terme être rénové. L'adaptation et la rénovation du bâtiment du Centre interrégional de perfectionnement (CIP) de Tramelan (pôle de formation continue) sont également prévues par la DTT, dans un processus d'entretien et rénovation qui est en cours indépendamment d'ABR, mais en cohérence avec le projet ABR. Celui-ci abordera aussi l'objectif de renforcement francophone du canton,

avec des thématiques socioculturelles francophones et le rayonnement du Jura bernois au sein du canton et en Suisse romande.

Compte tenu de la date prévue du transfert de Moutier en 2026 au plus tard, cette réorganisation et ces travaux nécessitent des investissements et des décisions par la voie accélérée : le Conseil-exécutif est donc tenu de prendre les dispositions nécessaires pour lancer les travaux préparatoires dans le dernier trimestre 2022 et assurer d'éventuels locaux provisoires, dans l'attente des décisions d'autorisations de dépenses du Grand Conseil en 2023.

1. Introduction et contexte

Le présent rapport du projet Avenir Berne romande (ABR) à l'attention du Conseil-exécutif sert à valider définitivement au niveau politique les orientations et décisions principales prises dans la phase de planification, pour passer à la phase de mise en œuvre.

Pour rappel, une organisation de projet « Avenir Berne romande », sous la direction de l'ancien conseiller d'État Mario Annoni, a été décidée par le Conseil-exécutif fin mai 2021 (ACE n° 626/2021, du 26 mai 2021). Le projet ABR marque un nouvel élan pour la partie francophone et bilingue du canton de Berne, avec la fin de la Question jurassienne depuis l'entrée en force du vote du 28 mars 2021 sur l'appartenance cantonale de Moutier.

Tout le projet est placé sous un signe constructif et positif : il ne s'agit pas juste de « transférer Moutier » dans un « Jura bernois sans Moutier », mais de saisir l'occasion pour un nouvel élan dans un canton de Berne débarrassé du poids de la Question jurassienne. C'est l'occasion de repenser l'administration, la justice, la police et les écoles, pour une population francophone épanouie dans son canton bilingue. Dans le même esprit, le Conseil-exécutif a écrit à toutes les communes du Jura bernois, le 28 avril 2021, pour confirmer la fin définitive de la Question jurassienne et des votations sur l'appartenance cantonale des communes.

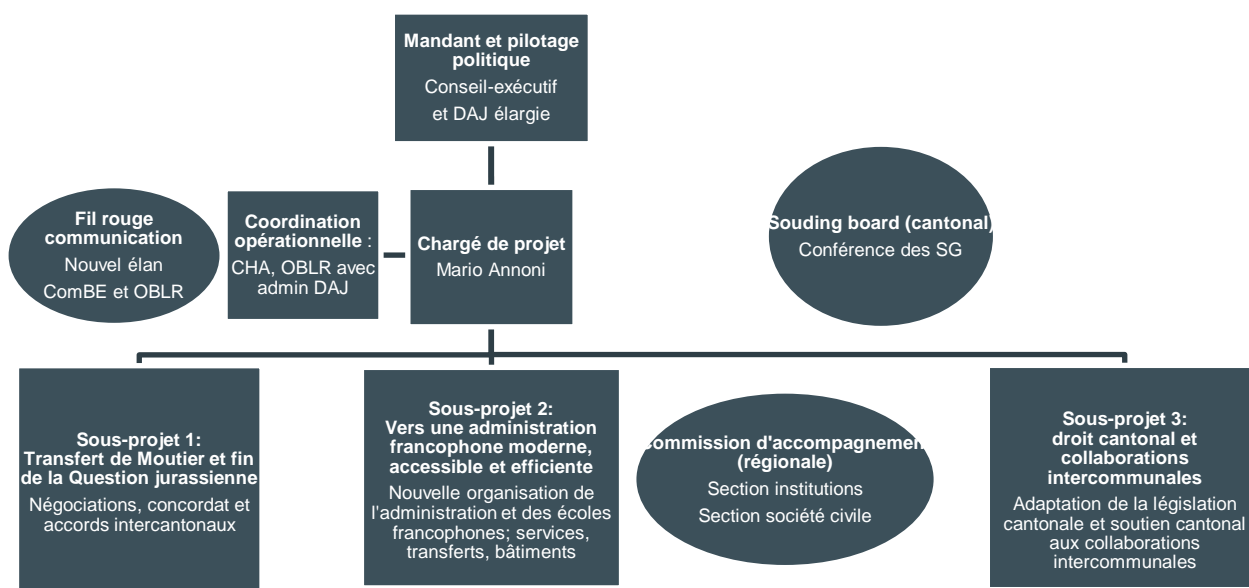
Le projet Avenir Berne romande est structuré en trois sous-projets. Le premier vise à mettre un terme définitif à la Question jurassienne en négociant un concordat pour le transfert de Moutier ; le deuxième fait l'objet du présent rapport, pour réorganiser l'administration, la justice, la police et les écoles francophones ; le troisième sous-projet prend en charge l'adaptation du droit cantonal et le soutien aux communes du Cornet et de la région prévôtoise en lien avec le transfert de Moutier.

2. Organisation du sous-projet 2

2.1 Structures et organes du sous-projet

Sous le pilotage politique du Conseil-exécutif et de sa Délégation aux affaires jurassiennes (DAJ), l'ancien conseiller d'État Mario Annoni est chargé de projet mandaté par le gouvernement. Il travaille en étroite collaboration avec la Chancellerie d'État, qui assure la coordination du projet et la conduite opérationnelle des trois sous-projets, en collaboration étroite et régulière avec les Directions cantonales (DIR). Il s'entoure d'une commission d'accompagnement, qui se réfère plus particulièrement au sous-projet 2, mais peut être tenue informée d'autres éléments du projet. En collaboration étroite avec ComBE, un fil rouge de communication accompagne tout le projet. Par ailleurs, la Conférence des secrétaires généraux peut être appelée à fonctionner comme comité consultatif au niveau cantonal.

L'organigramme du projet ABR est présenté graphiquement comme suit :



La constitution d'une commission d'accompagnement est prévue par l'organisation de projet. Elle est divisée en deux sous-commissions, ou sections. Une « section institutionnelle » représentant les institutions régionales (CJB, CAF, Députation francophone, Jb.B, etc.), qui a été mise en place à l'été 2021 et une « section société civile » qu'il est prévu, sous une forme encore à définir, de faire intervenir en deuxième partie de projet, avec des personnes issues de l'économie et du tourisme, du monde artistique et culturel, des représentantes et représentants de la jeunesse, etc.

Le mandat de la section « institutions » est d'évaluer l'acceptation politique régionale des propositions, en faisant le lien avec les organisations régionales. Le mandat de la section « société civile » sera de commenter l'impact socio-économique et historique des travaux et de faire des propositions, à la lumière notamment des réflexions de la « Journée des Cent » de la CEP et en lien avec la mise en place et le développement de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. C'est le volet « renforcer le caractère romand du canton de Berne » du projet. Sa composition est prévue de manière plus flexible et évolutive, en fonction des besoins et de l'avancement du projet. Les liens avec la nouvelle Fondation pour le rayonnement ont été pris en compte et intégrés à cette réflexion.

Le sous-projet 2 « vers une administration francophone moderne, accessible et efficiente », qui fait l'objet du présent rapport, est constitué de la manière suivante :

- Chargé de projet : Mario Annoni
- Conduite opérationnelle : David Gaffino, vice-chancelier
- Groupe de pilotage : Stéphanie Niederhauser (DIJ, préfète du Jura bernois), Aldo Dalla Piazza (ancien SG adjoint INC, mandat pour la CHA : écoles), Denis Grisel (mandat pour la CHA, adaptation des travaux préparatoires de 2017-2018 et liens avec la Promotion économique), Renato Peng (DIJ, chef de l'Office des poursuites et faillites du Jura bernois), Reto Baumgartner (DTT, OIC, chargé de projet, gestion des biens immobiliers), Kim Seiler (secrétaire générale du CJB), Stéphanie Bailat (secrétaire générale du CAF), Lucas Bonadei, coordinateur (CHA, OBLR).

2.2 Processus et méthodes de travail

Compte tenu de la nécessité de réorganiser la région avant le départ de Moutier prévu le 1^{er} janvier 2026 au plus tard, il a fallu adapter et accélérer les processus de décision ordinaires du canton. Sachant que

la construction d'un bâtiment selon la planification ordinaire prend plusieurs années, il a été prévu dès le début du projet de suivre des procédures accélérées et prioritaires.

Afin de s'assurer d'un soutien politique et d'un ralliement aussi large que possible autour des propositions émanant du sous-projet 2 du projet ABR, les démarches suivantes ont notamment été effectuées :

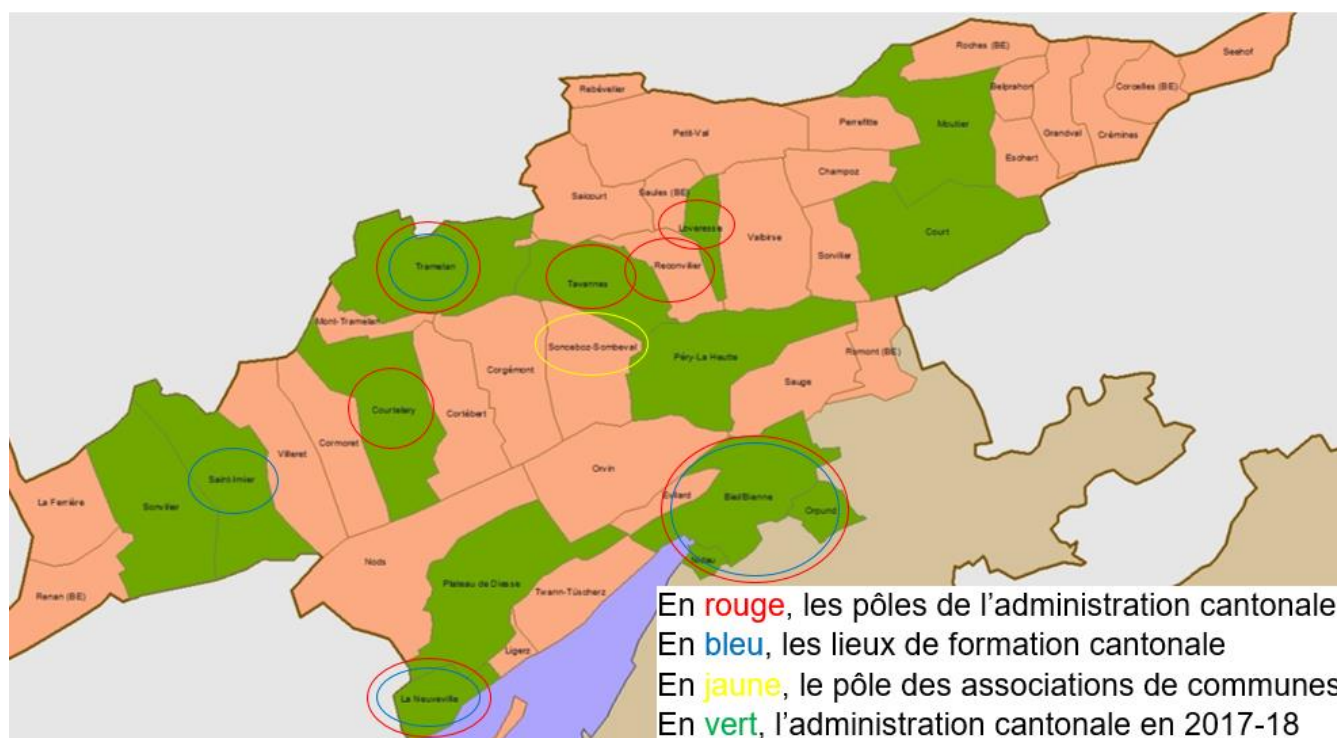
- Le concept de « concentration régionalisée » développé au point 3 a été présenté au public lors d'une conférence de presse du 7 septembre 2021 afin de rassurer la population et les milieux politiques régionaux quant aux intentions du projet ABR et de restaurer la confiance dans la population après le vote de Moutier.
- Validé dans ses grandes lignes par la DAJ, le concept de concentration régionalisée a été mis en consultation en octobre-novembre 2021 auprès de la Commission d'accompagnement et des institutions politiques régionales, à savoir le CJB, le CAF, les communes par l'intermédiaire de l'association Jb.B et la Députation par la délégation de deux membres dans la Commission d'accompagnement.
- Les Directions cantonales particulièrement concernées par les propositions du projet ont été intégrées au groupe de travail du sous-projet 2 et tenues informées de l'état d'avancement du projet, également au sein de la Conférence des secrétaires généraux.
- Le concept a également été présenté dans ses grandes lignes en février 2022 à la Commission des institutions politiques et des relations extérieures (CIRE) du Grand Conseil, qui a salué les orientations principales du projet.
- Conformément à l'ACE 626/2021, chiffre 11, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) du canton de Berne est étroitement associé aux travaux et chargé par le Conseil-exécutif d'assurer la mise en œuvre prioritaire des investissements nécessaires.
- Un sous-groupe de travail sur la thématique de la justice et de la police a été mis sur pied pour traiter de la réorganisation en lien notamment avec le déplacement du Tribunal du Jura bernois, des Ministères publics et d'une partie de la Police cantonale, actuellement situés à Moutier. Le groupe s'est réuni plusieurs fois, et ses prises de position ont permis d'adapter le projet en fonction des besoins spécifiques de la justice et de la police.
- Les pistes de développement sont consolidées avec les communes directement concernées par ces chantiers.
- La commission d'accompagnement du projet, section institutionnelle, a été consultée, réunie en séances et tenue informée également par voie électronique.
- Le Conseil-exécutif a validé en mai 2022 les grandes orientations de la concentration régionalisée et notamment les nouveaux pôles prévus sur l'axe Bienne-Sonceboz-Tavannes-Reconvilier.
- Régulièrement impliquée tout au long du projet, la DAJ a validé définitivement le concept de concentration régionalisée lors de sa séance du 29 juin 2022 à l'attention du Conseil-exécutif, pour initier une nouvelle consultation régionale.
- Le Conseil-exécutif a validé la version du 6 juillet 2022 du rapport qui a été envoyée en procédure de consultation auprès des acteurs régionaux. Les avis exprimés ont pu être intégrés au rapport dans sa version actuelle.
- La DTT a examiné avec la CHA de nombreuses variantes tenant compte d'un fait nouveau apparu durant l'été 2022, pendant la consultation régionale, à savoir la nécessité d'acheter tout le bâtiment de Tavannes Machines, au lieu d'en louer une partie. Une dizaine de variantes ont été examinées pour optimiser l'utilisation du bâtiment et réunir plus d'unités organisationnelles à Tavannes, puis écartées.
- La DAJ et le Conseil-exécutif se sont prononcés sur les dernières variantes restantes et le présent rapport, notamment le 26 octobre et le 9 novembre 2022.

Le concept de concentration régionalisée présenté au chapitre 3 résulte donc d'un consensus politique large tant au niveau régional qu'au niveau cantonal.

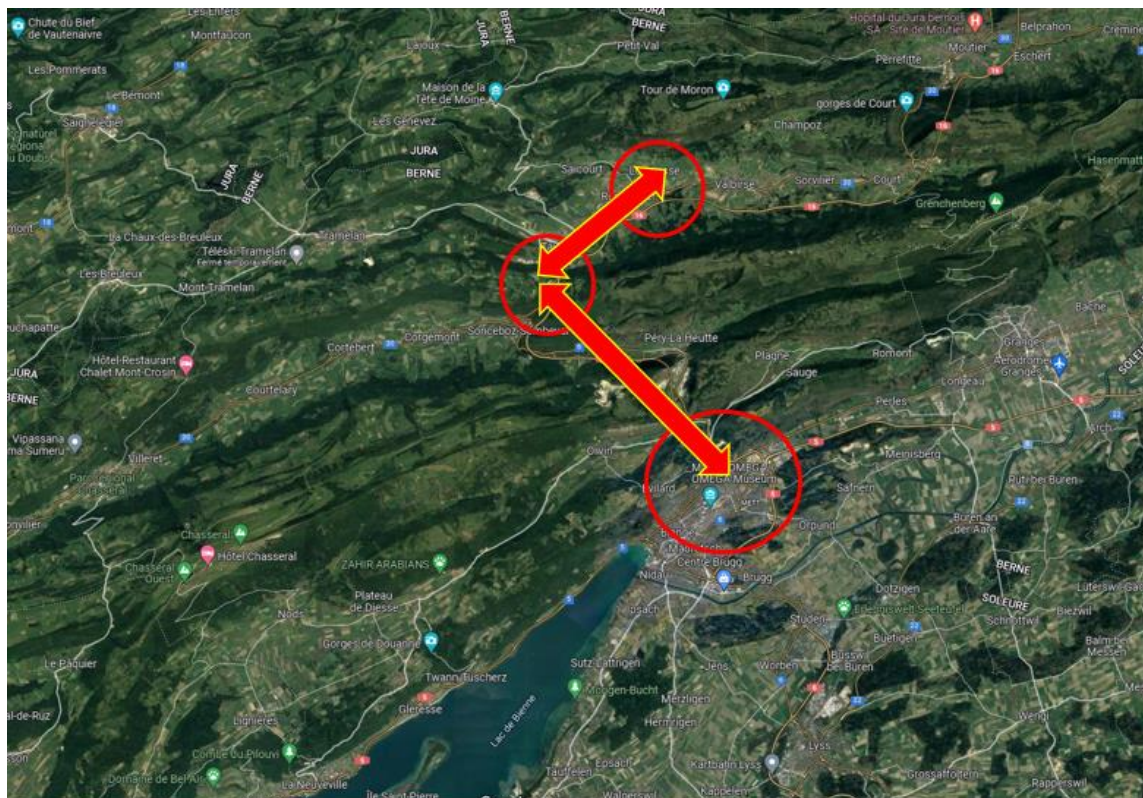
3. Propositions du sous-projet 2

3.1 La concentration régionalisée

Le sous-projet 2 a élaboré un concept de « concentration régionalisée » pour la nouvelle organisation de l'administration cantonale et des écoles francophones pour la région Jura bernois – Bienne. Le but est de maintenir une administration cantonale et des écoles francophones en partie régionalisées dans le Jura bernois et à Bienne, ainsi que de concentrer les services à la population au sein de différents pôles de compétences. La concentration régionalisée est résumée graphiquement ci-dessous :
Premières réflexions en lien avec la consultation régionale fin 2021 :



Sur la base de la consultation et des travaux du groupe justice et police, huit pôles de compétences ont été retenus et partiellement réorganisés. Quatre d'entre eux sont situés sur un nouvel axe principal de la concentration régionalisée selon le graphique qui suit. Les principaux sites existants dans d'autres communes (La Neuveville, Courtelary, St-Imier et Tramelan) sont maintenus et partiellement réorganisés, mais c'est sur cet axe principal de Bienne à Reconvilier, en passant par Sonceboz et Tavannes, que se concentreront les principaux investissements et crédits soumis au Grand Conseil :



Les différents pôles sont décrits dans le détail ci-après aux points 3.2 à 3.5 du rapport. Ils résultent d'un examen approfondi de différentes variantes, tranchées par la DAJ, et de recherches de locaux appropriés par l'Office des immeubles et des constructions. Conformément au mandat donné par le Conseil-exécutif pour le sous-projet 2, les principes d'accessibilité, de modernité et d'efficacité ont guidé les choix, de même que la stratégie de concentration régionalisée.

3.2 Tavannes : nouveau pôle de l'administration cantonale francophone

Le nouveau pôle administration francophone à Tavannes résulte des principes suivants :

- déménager avant 2026 les unités de l'administration cantonale présentes à Moutier dans un nouveau centre de l'administration cantonale situé au cœur du Jura bernois ;
- saisir l'occasion pour réunir sur un même site d'autres unités cantonales éparpillées dans le Jura bernois ;
- chercher à réduire ainsi, dans le respect de la stratégie immobilière du canton, le nombre de petits bâtiments en location ailleurs dans le Jura bernois pour les transférer dans un bâtiment central racheté par le canton ;
- devenir à terme la porte d'entrée principale pour les services de l'administration en français à la population du Jura bernois ;
- assurer le maintien d'unités, de postes de travail et de postes de cadres francophones dans le Jura bernois ;
- envisager certaines synergies avec Bienne tout en respectant la territorialité des langues ;
- réunir, à terme, la plupart des services de l'administration cantonale francophone pour le Jura bernois sur un même site, dans un bâtiment en propriété cantonale ;
- créer des synergies ainsi qu'une porte d'entrée visible des services en français à la population du Jura bernois, dans un bâtiment emblématique.

Le pôle de Tavannes n'accueillera donc pas uniquement des transferts d'administrations de Moutier à Tavannes, mais également une partie des administrations du reste du Jura bernois, tout en préservant les principaux sites en propriété cantonale (stratégie immobilière du canton) à Courtelary, La Neuveville, Saint-Imier et Tramelan. La proposition détaillée du projet ABR concernant les administrations localisées dans le nouveau pôle se trouve au point 3.2.2 ci-dessous.

3.2.1 Aperçu du site et des bâtiments

La commune de Tavannes a été choisie notamment pour sa position géographique au cœur du Jura bernois, ce qui permet de garantir une bonne accessibilité du site pour la population et les employés provenant de toute la région ; il est donc bien mieux centré pour le reste de la population du Jura bernois que ne l'est actuellement Moutier.

Il est prévu d'installer le nouveau pôle de l'administration francophone au sein d'un bâtiment historique et emblématique de la région, sur le site de l'ancienne usine de la Tavannes Machines, à la Rue H.F. Sandoz 80. Le site de la Tavannes Machines est très bien accessible tant en transports publics que par des moyens de mobilité individuelle, grâce à sa proximité immédiate de la gare de Tavannes (cinq minutes à pied) et avec la jonction autoroutière de Tavannes. L'accessibilité est donc optimale tant pour les employés de l'administration que pour la population en général.



Image : l'ancienne usine de la Tavannes Machines vue de l'extérieur.



Images : vues du site de la Tavannes Machines, Rue H.F. Sandoz 80, Tavannes.

Le bâtiment offre les volumes nécessaires afin d'accueillir les unités administratives cantonales destinées à être déplacées sur le site. L'espace intérieur offre de bonnes possibilités d'adaptations. L'enveloppe extérieure du bâtiment est protégée ; elle devrait être rafraîchie.

Après avoir envisagé d'en louer une partie seulement, le canton rachètera le bâtiment dans son ensemble à son actuel propriétaire, qui a émis le souhait de le vendre. Sur la base d'informations nouvelles durant l'été 2022 et après examen de différentes variantes, le Conseil-exécutif a décidé du rachat du bâtiment dans son intégralité. Ce rachat permet de mettre au total 6500 m² à la disposition des administrations cantonales prévues sur le site, lesquels devront être partagés avec des locataires privés.

La planification de l'OIC pour la mise en œuvre prévoit de mettre à disposition de ses utilisatrices et utilisateurs le bâtiment de la Tavannes Machines pour la fin de l'année 2025 selon le tableau ci-dessous. L'emménagement est planifié pour fin 2025 et concerne seulement les unités sises à Moutier. Le déménagement des autres unités réparties sur le territoire du Jura bernois se fera par étapes à partir de 2026.

	2022			2023				2024				2025			
	2 ^e t.	3 ^e t.	4 ^e t.	1 ^{er} t.	2 ^e t.	3 ^e t.	4 ^e t.	1 ^{er} t.	2 ^e t.	3 ^e t.	4 ^e t.	1 ^{er} t.	2 ^e t.	3 ^e t.	4 ^e t.
Planification/étude du projet															
Approbation du crédit GC															
Réalisation															
Emménagement															

Les administrations cantonales actuellement présentes à proximité immédiate du site de la Tavannes Machines à la rue du Quai 20, à savoir le Centre d'expertise de l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN) et l'Office régional de placement (ORP) quitteront leurs locaux actuels en location et déménageront dans le bâtiment de la Tavannes Machines en propriété du canton.

3.2.2 Détail des administrations cantonales concernées

Le présent rapport propose la concentration d'une majorité d'administrations cantonales présentes dans le Jura bernois (hormis le domaine de la justice, la police et la prison, ainsi que le maintien sur leur site actuel de différentes unités principalement de la DIJ et de l'INC) au sein du pôle administratif francophone prévu à Tavannes. En détail, le projet ABR propose la localisation des administrations suivantes, à terme, sur le site de Tavannes :

Commune	Location/Propriété	DIR	Office	Em-ployés (chiffres 2021)	EPT (2021)	Futur emplace-ment
Courtellary	Propriété	DIJ	Registre foncier	7	5.5	Tavannes Machines
Courtellary	Propriété	DSE	Etat civil + documents d'identité	6	3.6	Tavannes Machines
Péry	Location	INC	ACCES	4	2	Tavannes Machines
Tavannes	Location	DEEE	Laboratoire cantonal	3	3	Tavannes Machines
Tavannes	Location	INC	OEEO – SPE	6	3.45	Tavannes Machines
Tavannes	Location	DEEE	Division forestière	7	6.1	Tavannes Machines
Tavannes	Location	DEEE	Office régional de placement (ORP)	19	15.9	Tavannes Machines
Tavannes	Location	DSE	OCRN Agence de Tavannes	1	0.9	Tavannes Machines
Tramelan	Location	INC	OSP/OMP – Centre d'orientation profes-sionnelle	10	7.55	Tavannes Machines
Tramelan	Location	INC	OC – Monuments historiques	4	2.35	Tavannes Machines
Moutier	Propriété	FIN	Intendance des impôts	35	28.4	Tavannes Machines
Moutier	Location	INC	OEEO – SPE	2	0.85	Tavannes Machines
Moutier	Location	DIJ	Office des poursuites et faillites	22	19.4	Tavannes Machines
			Total	126	99	

Le déplacement et la concentration de ces unités de l'administration cantonale fait sens pour plusieurs raisons. Premièrement, certaines de ces unités sont actuellement présentes à Moutier et devront de toute manière déménager ailleurs dans le Jura bernois. Deuxièmement certaines de ces unités sont dans des locaux loués par le canton dont certains arrivent de toute manière en fin de bail. Le nombre de bâtiments loués par le canton dans le Jura bernois pourra être ainsi réduit en transférant ces unités sur le site de la Tavannes Machines, dont le canton sera propriétaire.

Si le site sert avant tout à regrouper l'administration du Jura bernois, il convient de relever une proposition de synergies dans le domaine des faillites, avec la concentration à Tavannes Machines d'une partie du personnel des faillites à la fois de Bienne et du Jura bernois (chaque région conservant son guichet public et son domaine des poursuites). Domaine complexe, les faillites sont déjà traitées actuellement en collaboration entre Bienne et le Jura bernois. Il est proposé de placer le siège de la nouvelle région de poursuites et faillites dans le Jura bernois plutôt qu'à Bienne, dans un souci d'équilibre entre les deux régions, compte tenu notamment de l'arrivée à Bienne de nouvelles écoles cantonales actuellement situées à Moutier (cf. aussi chapitre 3.4.3). Une telle réorganisation impliquera cependant une révision partielle de la loi ; selon l'estimation de la CHA, cette révision ne devrait pas susciter de problème politique important, à condition d'être bien expliquée et accompagnée. Des contacts ont été pris avec la Ville de Bienne à ce sujet ; ce regroupement de Bienne et Tavannes pourrait aussi permettre de libérer de l'espace à Bienne et de mettre en œuvre une ancienne mesure d'optimisation qui prévoyait de regrouper à Bienne les agences de poursuites de Bienne et d'Aarberg ; cette possibilité est encore à l'étude à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ).

Pour ces raisons et sur la base de différentes variantes, la Délégation du Conseil-exécutif a validé la répartition ci-dessus à l'attention du Conseil-exécutif, qui l'a validée à son tour.

3.3 Reconvilier : nouveau pôle de la justice et de la police

Il est prévu de créer à Reconvilier un nouveau pôle « justice et police », qui réunira le Tribunal régional (actuelle antenne de Moutier), les deux Ministères publics (pour adultes et pour mineurs) actuellement établis à Moutier et la Police cantonale pour le nord du Pierre-Pertuis. Actuellement, ces unités sont pour la plupart basées à Moutier et il est donc impératif de les relocaliser ailleurs dans le Jura bernois.

Conformément aux conclusions du groupe de travail justice et police, une concentration sur un même site est la meilleure option en termes d'efficacité et de fonctionnalité, notamment pour maintenir l'unité de la chaîne pénale entre les missions de police, le ministère public, des possibilités de détention et d'audition et le Tribunal. On limite ainsi les transports de personnes et les frais de justice et de police. La solution proposée nécessite un investissement de départ considérable, mais elle est moderne et efficace, et économique sur le long terme.

Le site de Reconvilier a été choisi, tout comme celui de Tavannes, pour sa position géographique au cœur du Jura bernois et son accessibilité tant en transports publics que par des moyens de mobilité individuelle. Le terrain se situe à proximité immédiate de la gare de Reconvilier et non loin de la jonction autoroutière de Loveresse. Il forme l'extrémité du nouvel axe central proposé par Avenir Berne romande, de Bienne à Reconvilier.

3.3.1 Aperçu du site et du bâtiment

Différentes variantes ont été examinées dans différentes communes. En l'absence de bâtiment existant adéquat, il est prévu de réaliser la construction d'un nouveau bâtiment moderne sur la parcelle n° 1109

appartenant à la commune de Reconvilier afin d’héberger ce nouveau pôle « justice et police ». Outre le déplacement d’unités susmentionné (chap. 3.3), il est prévu la création de cellules de détention journalière, qui doivent compenser en partie l’absence de prison (contrairement aux sites de Bienne et de Moutier). Conformément à la logique judiciaire et aux demandes des unités concernées, l’Autorité de conciliation actuellement sise à Moutier ne sera pas regroupée sur le futur site du Tribunal à Reconvilier, mais installée à Courtelary, au sein du nouveau pôle parajudiciaire.

Une nouvelle construction sur cette parcelle permettrait de tenir compte des exigences procédurales et sécuritaires nécessaires au bon fonctionnement de la justice et de la police dans un bâtiment moderne et adapté. La parcelle constructible n° 1109 est idéalement située au centre du village et au cœur du Jura bernois, dans une commune emblématique pour l’histoire industrielle de la région. La gare (à 200 m à pied) ainsi que la jonction autoroutière sont proches de la parcelle, rendant le site très accessible pour la population et le personnel, y compris pour le personnel actuellement établi à Moutier. Il faut toutefois signaler le risque que la parcelle soit polluée et nécessite un assainissement avant construction ; les examens sont prévus et les résultats devraient être connus à l’automne 2022.



Images : vues de la parcelle n° 1109 à Reconvilier.

La construction suivra une procédure prioritaire qui permet de compresser en partie les délais ordinaires, mais qui nécessitera tout de même plusieurs années. La planification de l’OIC pour la construction et la mise en œuvre prévoit de mettre le bâtiment à disposition pour la fin de l’année 2029 au plus tôt, en prenant en considération les processus cantonaux (voir le tableau ci-dessous) :

	2022			2023				2024				2025				2026				2027				2028				2029			
	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t	1 ^o t	2 ^o t	3 ^o t	4 ^o t				
Planification/étude du projet																															
Approbation du crédit GC																															
Réalisation																															
Emménagement																															

Le Conseil-exécutif ayant exclu un maintien temporaire sur sol jurassien, la justice et la police cantonale devront quitter Moutier à fin 2025 (avant le transfert cantonal de Moutier, prévu pour le 1^{er} janvier 2026 au plus tard). Une solution provisoire est donc à l’étude avec le groupe de travail justice et police pour héberger les unités concernées de fin 2025 à fin 2029, c’est-à-dire pendant environ quatre ans. Les propositions de l’OIC concernant les bâtiments provisoires sont évoquées au point 3.3.3 ci-dessous.

3.3.2 Détail des administrations cantonales concernées

Le nouveau pôle « justice et police » doit accueillir les services judiciaires et la police cantonale en provenance de Moutier principalement. La création de ce nouveau pôle de justice et de police doit également permettre de concentrer les unités de la police cantonales pour la région au nord du Pierre-Pertuis. La liste des unités concernées est la suivante :

Commune	DIR	Office	Nb employés 2021	EPT 2021	Futur emplacement
Loveresse	Sécurité	Service de prévention	1	3	Reconvilier
Tavannes	Sécurité	Police territoriale	8	11	Reconvilier
Moutier	JUS	Tribunal régional	17	13.6	Reconvilier
Moutier	JUS	Ministère public	7	6.6	Reconvilier
Moutier	JUS	Ministère public des mineurs	3	2.3	Reconvilier
Moutier	Sécurité	Police territoriale	19	15	Reconvilier
Moutier	Sécurité	Police mobile	15	16	Reconvilier
Moutier	Sécurité	Sûreté	15	13	Reconvilier
		Total	85	80.5	

Le déplacement de ces unités est opportun non seulement parce que certaines d'entre elles sont présentes à Moutier et doivent donc être relocalisées ailleurs dans le Jura bernois, mais aussi parce qu'il permet la concentration souhaitée par la Police cantonale de ses unités pour la région au nord du Pierre-Pertuis. La police mobile rejoint également le nouveau centre de justice et police. Cela présente l'avantage d'un regroupement de toutes les unités de police pour le nord du Jura bernois sous un même toit avec toutes les synergies et facilités de planification qui en découlent. Pour ce faire, un parking souterrain pour les véhicules de la police mobile doit être réalisé lors de la construction du nouveau bâtiment.

3.3.3 Nécessité de prévoir l'utilisation de bâtiments provisoires

Malgré une procédure accélérée autant que le permet le droit, la planification, la sécurisation du financement au niveau politique et la construction d'un nouveau bâtiment pour accueillir ce pôle « justice et police » à Reconvilier nécessiteront plusieurs années. Différentes variantes ont été examinées, en tenant compte de la législation sur les marchés publics. Des investisseurs privés ont également été approchés. Aucun ne s'étant déclaré prêt à construire ce bâtiment complexe dans les délais requis, la construction sera prise en charge par le canton.

La planification actuelle de l'OIC prévoit une mise en service du nouveau bâtiment à fin 2029. Le Conseil-exécutif ayant exclu la négociation d'un maintien temporaire sur sol jurassien après le transfert cantonal de Moutier en 2026, ces unités doivent impérativement quitter Moutier avant le transfert de souveraineté cantonale, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 2026. Il est donc impératif de fournir une solution dans un ou des bâtiments provisoires, en principe de fin 2025 à fin 2029.

Après l'examen de plusieurs variantes, la solution proposée par le projet ABR en étroite collaboration avec le groupe de travail « justice et police » est de localiser le tribunal régional provisoirement dans le bâtiment appartenant au canton à la rue Bel-Air 20 à Reconvilier. Il est actuellement utilisé par l'école à journée continue (EJC) de la commune de Reconvilier, mais l'EJC déménagera dans environ deux ans dans un bâtiment communal en construction, ce qui permet de libérer le bâtiment de Bel-Air 20 pour l'administration cantonale. Cet immeuble d'un peu plus de 1500 m² serait en mesure d'accueillir le tribunal régional, au prix de travaux d'adaptation assez conséquents. Il ne semble en revanche pas possible, en l'état actuel des informations, d'y installer toutes les unités du futur pôle « justice et police ».

Cette solution a été préférée à d'autres variantes écartées, dont Courtelary (envisagée lors de la consultation régionale de fin 2021) et l'option d'un site provisoire à Bellelay (écartée par le groupe de travail « justice et police »). Cela aurait été selon l'OIC la variante la plus économique, ce que conteste le groupe « justice et police » en regard de l'utilisation. Un site provisoire de la justice à Bellelay aurait notamment nécessité de mettre en place une navette de transports régulière entre Bellelay et Reconvilier. Il aurait généré pendant plusieurs années d'importants coûts de transports de personnes, fonctionnement

de la justice, temps de travail et de transports par la police, etc. Le groupe justice et police a écarté définitivement cette option dans une prise de position écrite.

Les deux ministères publics sis à Moutier pourront soit, si la place disponible le permet, rejoindre le tribunal régional à Reconvilier, dans le bâtiment à la rue Bel-Air 20 ou dans le bâtiment de l'ancien Hôtel de Ville de Reconvilier, rue du Dr. Tièche 12. Dans l'idéal, toutes les unités du futur pôle « justice et police » devraient être réunies déjà dans la solution provisoire, mais le plan d'affectation et les bâtiments disponibles en provisoire semblent exclure cette possibilité, en l'état actuel de la planification.

La volonté à terme et l'engagement ferme pris envers la DAJ est de réunir toutes les unités à Reconvilier dans le futur bâtiment prévu pour 2029. Dans une situation provisoire, il est jugé acceptable de répartir les unités autrement, quitte à compliquer un peu la chaîne pénale, dans les limites permises par les règles de sécurité. La priorité est de trouver une solution à Reconvilier en premier lieu ou dans le Jura bernois.

L'autorité de conciliation quittera Moutier pour rejoindre le bâtiment de la préfecture du Jura bernois à Courtelary, au côté des services de la préfecture et de l'APEA du Jura bernois (voir le point 3.5.1 concernant le pôle parajudiciaire de Courtelary).

La police cantonale présente à Moutier répartira ses unités entre Tavannes, Reconvilier et Loveresse pendant la période transitoire avant la mise à disposition du nouveau bâtiment. Lorsque le nouveau site de justice et police sera terminé, la police pourra concentrer toutes ses unités pour le Nord du Pierre-Pertuis au sein du nouveau centre de justice et police à Reconvilier.

La DTT est chargée, en collaboration avec la CHA, de continuer à étudier ces variantes pour réaliser dans les meilleurs délais une solution de bâtiments provisoires pour le tribunal régional, la police cantonale et les deux ministères publics. Des solutions doivent aussi être trouvées en collaboration avec certains des locataires actuels des lieux.

3.4 Bienne : pôle bilingue et nouvelles formations en français, siège du CAF

La ville de Bienne et les communes environnantes hébergent déjà de nombreuses administrations cantonales fonctionnant tant en français qu'en allemand. À l'exception des faillites, qu'il est proposé de regrouper dans le futur pôle administratif de Tavannes Machines (cf. chapitre 3.2 ci-dessus), les administrations cantonales présentes à Bienne et dans son agglomération immédiate (Orpond, Nidau) sont maintenues dans leurs locaux en l'état actuel du projet. Des aménagements resteront nécessaires à l'avenir, notamment pour trouver une bonne solution en lien avec le site du CAF, dont le bâtiment aurait besoin d'être rénové. En attendant, un projet-pilote d'utilisation flexible des bureaux a été mis en place par la CHA à petite échelle au sein du bâtiment du CAF (cf. 3.4.4 ci-dessous).

Le pôle de Bienne comme site de formation en français sera renforcé de manière importante avec le déplacement des deux établissements scolaires cantonaux présents à Moutier. Il s'agit d'une part de l'école de maturité spécialisée (EMSp), filiale du Gymnase français de Bienne (rebaptisé en 2022 Gymnase de Bienne et du Jura bernois), et du ceff ARTISANAT. Ces deux transferts sont évoqués plus en détail ci-après. Dans le cas de l'EMSp, cette réorganisation a déjà permis d'annoncer (pour la rentrée d'août 2023) la création d'une nouvelle filière bilingue, en complément des filières monolingues.

3.4.1 Aperçu du site pour l'EMSp

Au vu de l'évidence logique de regrouper l'EMSp au sein du Gymnase de Bienne et du Jura bernois en perspective du changement cantonal de Moutier et grâce à la disponibilité inespérée de locaux adaptés proches de la gare de Bienne, le déménagement de l'EMSp a fait l'objet d'une décision formelle du Conseil-exécutif en 2021 déjà. Le crédit nécessaire à l'adaptation a ensuite été décidé dans un arrêté du Conseil-exécutif (ACE n° 217/2022). Grâce à ces démarches rapides, l'EMSp a ouvert ses portes à Bienne pour la rentrée d'août 2022 déjà, à la rue d'Aarberg 3 à 7 (qui se trouve sur le territoire de la commune de Nidau mais à proximité immédiate de la gare de Bienne). Cette décision a permis de saisir l'opportunité de louer un bâtiment répondant aux exigences à proximité immédiate de la gare et du campus du Gymnase de Bienne et du Jura bernois. Cette proximité entre le campus du gymnase et le site à la Rue d'Aarberg permet à la fois aux élèves et au corps enseignant de passer rapidement d'un site à l'autre pendant les pauses, d'utiliser des infrastructures communes ou de rejoindre la cafétéria du Gymnase de Bienne et du Jura bernois pour les repas de midi.



Images : vues du site de l'EMSp à la Rue d'Aarberg à Bienne/Nidau.

3.4.2 Aperçu du site pour le ceff ARTISANAT

Outre le développement de deux nouveaux sites du canton à Tavannes et Reconvilier pour remplacer Moutier, l'autre grand défi du projet Avenir Berne romande réside dans la création d'un nouveau site pour le ceff ARTISANAT à Bienne. L'enjeu est de renforcer le pôle de formation francophone de Bienne et de créer de nouvelles collaborations entre Bienne-Seeland et le Jura bernois, dans l'esprit d'Avenir Berne romande. Il faut pour cela mettre à disposition du ceff un site assez grand pour accueillir son domaine artisanat, à savoir environ 3000 m² de surface utilisable, à proximité immédiate de la gare de Bienne afin que le site reste attractif pour les étudiantes et étudiants provenant de toute la région (notamment du Jura bernois et du canton du Jura), le tout dans des délais raisonnables permettant au ceff d'avoir une certaine prévisibilité de planification pour son avenir proche.

Le groupe de projet Avenir Berne romande et la direction du ceff ont examiné plusieurs variantes et notamment visité deux sites qui correspondent à tous les critères énoncés ci-dessus. La fenêtre d'opportunité pour louer un de ces deux sites pour le déménagement du ceff ARTISANAT à Bienne est très courte, car il y a d'autres entreprises/écoles intéressées à louer ces locaux aussi proches de la gare de Bienne.

Un contrat a été signé à l'été 2022 avec le propriétaire du site le plus prometteur, situé à la rue de la Gabelle 18a dans le même bâtiment que le lycée technique du CFP Bienne. Le propriétaire se trouvait déjà dans une dynamique de développement de son bâtiment, notamment avec le projet d'ajouter un nouvel étage. Le site est idéal pour accueillir le ceff ARTISANAT. Situé à trois minutes à pied de la gare de Bienne, l'emplacement est idéal. Il offrira aussi la possibilité de louer des places de stationnement pour

le corps enseignant. Des possibilités de restauration sont présentes à proximité immédiate. Un espace extérieur de pause est présent mais devrait être aménagé.



Images : vues du site à la rue de la Gabelle 18a.

3.4.3 Détail pour les administrations cantonales à Bienne

Les unités administratives cantonales francophones à Bienne, Nidau et Orpund seront toutes maintenues à leur emplacement actuel, à l'exception d'une partie de l'Office des poursuites et faillites présent à Bienne : il est proposé de concentrer le siège de l'office et les faillites francophones à Tavannes Machines. Bienne conservera son guichet et le personnel travaillant pour les poursuites, ainsi que l'essentiel des faillites germanophones, mais le personnel travaillant pour les faillites francophones rejoindra le centre administratif cantonal de Tavannes. Les faillites pour l'ensemble la région Jura bernois – Seeland seront ainsi gérées avec souplesse sur deux sites, avec un siège principal à Tavannes à l'avenir. Cela implique un déplacement de Bienne à Tavannes de maximum 12 personnes, soit environ 8,4 EPT, travaillant pour les faillites. Cette réorganisation permet une centralisation du siège de l'Office des faillites sur un seul site pour toute la région Jura bernois – Bienne afin de gagner en efficacité et en synergies, tout en préservant des guichets et la flexibilité du travail sur deux sites. Grâce à la solution retenue, des synergies sont créées entre Bienne et le Jura bernois dans le domaine des faillites ; le site du regroupement est choisi dans le Jura bernois, dans une volonté politique d'équilibre, compte tenu des écoles cantonales qui seront déplacées de Moutier à Bienne (cf. aussi chapitre 3.2.2).

La liste détaillée des administrations biennoises se trouve ci-après :

Commune	Direction	Office	Employés	EPT 2021	Futur emplacement
Bienne	JUS	Tribunal régional	17	13.3	Bienne
Bienne	JUS	Autorité de conciliation	5	3.1	Bienne
Bienne	JUS	Ministère public	17	13.85	Bienne
Bienne	JUS	Ministère public mineurs	3	1.2	Bienne
Bienne	INC	OECO – SPE	9	5.75	Bienne
Bienne	INC	OMP – Centre d'orientation professionnelle	18	9.8	Bienne
Bienne	DEEE	Office régional de placement (ORP)	24	20.4	Bienne
Bienne	DEEE	Caisse de chômage	23	22.8	Bienne
Bienne	DEEE	Contrôle chronomètres	50	11	Bienne
Bienne	DEEE	Promotion économique	4	3.3	Bienne

Bienne	Sécurité	Etat civil	15	11.9	Bienne
Bienne	Sécurité	Centre documents d'identité	6	5.3	Bienne
Bienne	Sécurité	Police territoriale	32	29.8	Bienne
Bienne	Sécurité	Sûreté	13	13	Bienne
Bienne	Sécurité	Service de planification	2	2	Bienne
Bienne	Sécurité	Conduite région	2	2.6	Bienne
Bienne	Sécurité	Centrale d'engagement	14	12.4	Bienne
Bienne	Sécurité	Service de prévention	5	4.8	Bienne
Bienne	Sécurité	Probation et exécution sanctions pénales	7	5.5	Bienne
Bienne	Sécurité	Prison régionale	27	23.65	Bienne
Bienne	FIN	Intendance des impôts	93	78.05	Bienne
Bienne	FIN	Field support OIO	2	2	Bienne
Bienne	CHA	Secrétariat général CAF	2	1.2	Bienne
Bienne	DIJ	Office des poursuites	36	35.2	Bienne
Nidau	DIJ	OACOT – unité francophone	7	3.8	Nidau
Nidau	DIJ	Bureau du registre foncier	17	14.8	Nidau
Nidau	DIJ	Préfecture	24	14.1	Nidau
Nidau	Sécurité	Police territoriale	1	0.9	Nidau
Nidau	DEEE	Conditions de travail	3	2.3	Nidau
Orpond	Sécurité	Centre d'expertise	30	27.45	Orpond
			508	395.25	

3.4.4 Bureaux flexibles et site du CAF

Outre les questions prioritaires à décider sur la base du présent rapport, d'autres questions devront continuer à être examinées à Bienne en lien avec le projet ABR, notamment l'avenir du bâtiment (Faubourg du Lac 45) qui héberge le siège du CAF et qui devrait être assaini à terme. La question de la recherche d'autres locaux pour le CAF se pose. Conformément à la loi sur le statut particulier, le siège du CAF est situé à Bienne.

En attendant, pour optimiser l'utilisation du bâtiment, la CHA a mis en place un petit projet pilote depuis mi-2021. Des postes de travail flexibles ont été aménagés pour du personnel de la CHA travaillant dans la région, principalement pour le Réseau égalité Berne francophone, le projet ABR et parfois du personnel cantonal de passage à Bienne. Des bureaux au CAF à Bienne permettent des économies en temps de déplacement et frais de transport, par rapport aux locaux de la CHA à Berne.

Ce modèle flexible pourrait peut-être être repris ailleurs à Bienne et dans l'une ou l'autre commune du Jura bernois afin de donner une certaine souplesse au personnel du canton en déplacement dans la partie francophone et bilingue du canton.

3.5 Autres sites de la concentration régionalisée

3.5.1 Courtelary : pôle parajudiciaire, Préfecture du Jura bernois

Le site de Courtelary offre trois bâtiments historiques en propriété cantonale sur un même terrain. Il est proposé de maintenir la Préfecture du Jura bernois ainsi que l'Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) dans le bâtiment principal actuel.

Le registre foncier, l'état-civil et centre de documents d'identité et le poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse quitteront Courtelary. Le registre foncier et l'état-civil et centre de documents d'identité rejoindront le centre administratif de Tavannes, ce qui libère de la place dans un bâtiment séparé pour l'Autorité de conciliation sise à Moutier. On respecte ainsi la logique des pôles de compétence, le registre foncier et l'état-civil et centre de documents d'identité rejoignant le reste de l'administration cantonale et de services à la population à Tavannes Machines, alors qu'à Courtelary se développe un pôle « parajudiciaire ».

L'Autorité de conciliation étant indépendante du tribunal régional, il n'est pas prévu de la réunir sur le futur pôle « justice et police » à Reconvilier. L'Autorité de conciliation pourra utiliser la salle d'audience disponible dans le bâtiment à Courtelary pour ses activités. L'optimisation d'utilisation conjointe de certaines infrastructures à Courtelary pourra être faite en concertation entre les unités concernées.

Ci-après la liste des administrations qui restent ou seraient déplacées à Courtelary :

Commune	Direction	Office	Employés	EPT	Futur emplacement
Courtelary	DIJ	Préfecture	14	11.6	Courtelary
Courtelary	DIJ	APEA	12	10.5	Courtelary
Moutier	JUS	Autorité de conciliation	4	3	Courtelary
			30	25.1	

3.5.2 La Neuveville : pôle formation, jeunesse et sport, siège du CJB

À la demande notamment du CJB et des autorités communales, le site cantonal de La Neuveville est maintenu et réorganisé légèrement sous forme de pôle « formation, jeunesse et sport, siège du CJB ».

Il est proposé de maintenir le siège du Conseil du Jura bernois (CJB) à La Neuveville, conformément à la volonté exprimée de manière unanime lors de la consultation régionale fin 2021, où il était initialement proposé un regroupement dans le nouveau centre administratif à Tavannes. Le CJB lui-même a demandé à maintenir son siège à La Neuveville, de même que toutes les institutions du Jura bernois consultées. La réorganisation partielle sur le site de Courtelary représente également l'occasion de rapatrier le bureau du délégué du CJB à la jeunesse de Courtelary à La Neuveville, au siège du CJB, auquel il est rattaché pour les activités côté bernois. Il est également prévu de maintenir l'autre unité administrative du canton présente à La Neuveville, à savoir l'agence pour le Jura bernois de l'OSSM. Là aussi, un regroupement avait initialement été proposé sur le futur pôle administratif. Le poste de police reste lui aussi dans le bâtiment.

Comme Tramelan ou St-Imier, La Neuveville est également un des pôles de formation du Jura bernois avec son école supérieure de commerce.

Ci-après la liste des administrations qui restent ou seraient déplacées à La Neuveville :

Commune	Direction	Office	Employés	EPT	Futur emplacement
Courtelary	CHA	Délégué du CJB à la jeunesse	1	0.4	La Neuveville
La Neuveville	Sécurité	Police territoriale	6	5	La Neuveville
La Neuveville	Sécurité	OSSM	7	5.4	La Neuveville
La Neuveville	CHA	Secrétariat général CJB	4	2.7	La Neuveville
			18	13.5	

3.5.3 Sonceboz-Sombeval : pôle rayonnement et collaborations intercommunales

Sonceboz-Sombeval forme un pôle communal et rayonnement, situé au cœur du nouvel axe Bienne-Sonceboz-Tavannes-Reconvilier développé avec Avenir Berne romande. Conformément à la volonté des communes et de leur association faitière, Sonceboz-Sombeval accueillera désormais le siège de l'association de communes Jura bernois. Bienne (Jb.B) ainsi que le siège de la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois. Ces deux institutions font de Sonceboz-Sombeval un pôle intercommunal important bien qu'il n'y ait pas d'administration cantonale dans cette commune.

Dans le respect de l'autonomie communale, le canton ne s'immisce pas dans cette réorganisation, mais il soutient politiquement la création de ce pôle. Il convient de préciser que le canton a été approché pour apporter un soutien financier également. De plus amples informations concernant la Fondation pour le rayonnement du Jura bernois sont évoquées au point 5.2 du présent rapport.

3.5.4 Tramelan : pôle formation et formation continue francophones

La commune de Tramelan reste un pôle de formation et de formation continue. Elle continuera d'accueillir la filière « commerce » du ceff et les nombreuses formations offertes par le Centre interrégional de perfectionnement (CIP). Les unités administratives de l'INC présentes au CIP, telles que la COFRA, la section francophone de l'OECO, etc., resteront au sein du CIP à Tramelan. L'INC a cependant souhaité réunir et concentrer les services de l'orientation professionnelle (OP) dans le nouveau centre administratif à Tavannes. Le service des monuments historiques de l'Office de la culture présent à Tramelan, mais dans un bâtiment loué en dehors du CIP, rejoindra lui aussi le centre administratif de Tavannes. Le bâtiment du CIP doit faire l'objet d'une rénovation et nouvelle affectation partielle, en cours de traitement à la DTT, indépendamment du projet ABR mais en cohérence avec celui-ci.

À noter aussi que Tramelan devrait bénéficier d'un nouveau rôle dans le cadre de la réorganisation des sapeurs-pompiers, avec la reprise de tâches cantonales dans une réorganisation présentée par l'AIB (compte tenu du changement de canton de Moutier). Les communes ont été consultées et la réorganisation suit son cours, mais elle relève de l'AIB (à qui le Conseil-exécutif délègue des tâches cantonales conformément à la législation) et ne dépend pas des décisions prises par le Conseil-exécutif dans le cadre du sous-projet 2 d'ABR.

Ci-après la liste des administrations cantonales qui resteraient sur le site de Tramelan au sein du CIP :

Commune	Direction	Office	Nb employés	EPT	Futur emplacement
Tramelan	INC	OECO – section francophone	18	10.7	Tramelan CIP
Tramelan	INC	OSC – subsides de formation	2	1.2	Tramelan CIP
Tramelan	INC	OMP – section francophone	12	9.4	Tramelan CIP
Tramelan	INC	Secrétariat général COFRA	3	1.6	Tramelan CIP
		Total CIP Tramelan	35	22.9	

Le projet ABR a par ailleurs été rendu attentif au futur besoin d'assainissement du CIP à Tramelan, sans qu'il ait été possible d'intégrer cette question dans les travaux prioritaires d'ABR. Le CIP est une institution qui contribue au rayonnement du Jura bernois, conformément aux objectifs d'ABR.

3.5.5 Saint-Imier : pôle de formation, culture et santé

Déjà bien dotée en institutions cantonales, la commune de Saint-Imier continuera notamment d'accueillir le siège principal du ceff, ses filières « industrie » et « santé-social » ainsi que le site de la HE-Arc. L'antenne du service psychologique pour enfants et adolescents (SPE) de l'INC reste également à St-Imier, contrairement aux unités SPE de Tavannes et Moutier, qui se seront regroupées sur le nouveau site de Tavannes Machines.

Compte tenu notamment de la situation géographique centrale souhaitée pour l'axe de développement d'ABR, il n'est pas prévu de déplacer davantage d'unités cantonales vers cette commune. Saint-Imier dispose déjà de la direction et du site hospitalier de l'Hôpital du Jura bernois (HJB) et d'institutions culturelles importantes comme le CEJARE et Mémoires d'Ici, qui reçoivent des subventions cantonales via le CJB. En décembre 2021, le Conseil-exécutif a aussi soutenu financièrement le projet d'extension des locaux d'archives de Mémoires d'Ici. L'HJB se renforce actuellement avec le soutien de la DSSI et l'apport d'importants partenaires privés.

Saint-Imier est donc et restera un centre régional bien doté, qui, comme Tramelan, devrait être renforcé dans le cadre de la réorganisation des sapeurs-pompiers, telle que prévue par l'Assurance immobilière du canton (AIB), à qui le Conseil-exécutif a délégué des tâches cantonales (cf. 3.5.4 ci-dessus).

3.5.6 Prêles : pôle sécurité ?

L'avenir du site de l'ancien foyer de Prêles n'est pas encore déterminé. Après l'examen de différentes variantes, la Direction de la sécurité (DSE) a préféré le site de Witzwil à celui de Prêles, en raison de son accessibilité notamment, pour le futur site de la prison régionale, qui quittera Bienne.

Différentes options sont envisagées par la DSE pour le site de Prêles. Le Concordat latin sur l'exécution des peines et des mesures étudie l'utilisation d'une partie du site pour héberger 20 à 30 jeunes de Suisse romande. En raison du changement de canton de Moutier, le canton de Berne envisage en outre de transférer à Prêles les places de détention administrative (détention en vue de l'expulsion) actuellement localisées à la prison régionale de Moutier. L'Office de l'exécution judiciaire estime que le site de Prêles pourrait proposer plus de 60 places. Ces différentes options sont actuellement à l'étude au sein de la DSE, et la décision finale n'a pas encore été prise. Elle ne fait pas l'objet du présent rapport.

4. Mise en œuvre par l'OIC et conséquences financières selon l'OIC

Selon les données actuellement à disposition de l'OIC, il faut prévoir les surfaces suivantes pour les principaux bâtiments cantonaux de l'axe Bienne-Tavannes-Reconvilier :

- **ceff ARTISANAT** : après examen de plusieurs variantes et de deux bâtiments proches de la gare de Bienne, le choix s'est fait sur la base d'une étude de faisabilité :
 - o Adresse : rue de la Gabelle 18a / Salzhausstrasse 18a, Bienne
 - o Travaux d'aménagement locatif (*Mieterausbau*) par le propriétaire
 - o Surface nécessaire : 4600 m² de surface utile, à CHF 258 / m² y compris participation aux travaux d'aménagement locatif
 - o Emménagement prévu en principe à l'été 2026
 - o Évaluation des coûts : CHF 1,2 million par année
 - o Crédit au Grand Conseil : session d'hiver 2023 selon la planification actuelle de la DTT
- **Pôle justice et police à Reconvilier (y c. bâtiments provisoires) :**

- Adresse : parcelle n° 1109, propriété de la commune et rachetée par le canton pour env. CHF 0.6 million, à côté de la gare de Reconvilier
 - Nouvelle construction par le canton de Berne + probables coûts d'assainissement d'un site pollué (examens en cours, résultats prévus à l'automne 2022 ; estimation actuelle CHF 1 million)
 - Surface nécessaire : 4950 m² de surface utile
 - Emménagement prévu en principe au plus tôt fin 2029
 - Évaluation des coûts totaux : CHF 49 millions (+/- 25 %) y compris assainissement du sol
 - Après le rejet de variantes à Berne ou à Bellelay, de nouvelles solutions provisoires (2026-2029) à Reconvilier ont été étudiées. La proposition de la CHA et de la DTT est de loger provisoirement la police cantonale dans le bâtiment cantonal de Beau-Site 9 à Lovresse ; le tribunal régional dans le bâtiment cantonal de Bel-Air 20 à Reconvilier ; et les ministères publics répartis entre le bâtiment cantonal de Bel-Air 20 et la location de l'ancien Hôtel de ville à la commune, rue du Dr. Tièche 12 à Reconvilier.
 - Évaluation des coûts de la mise à disposition des bâtiments provisoires : CHF 12,5 millions (+/- 25 %)
 - Crédit au Grand Conseil : session d'hiver 2023 : crédit pour la réalisation des bâtiments provisoires et crédit pour l'étude du projet du bâtiment définitif à Reconvilier ; session d'automne 2025 : crédit pour la réalisation du bâtiment définitif à Reconvilier.
- **Centre administratif francophone à Tavannes** : différentes variantes ont été examinées et écartées notamment pour des questions de coûts ou non-conformité avec la stratégie immobilière (création de trop nombreux espaces vides dans des bâtiments en propriété) ou avec le concept de concentration régionalisée adopté par le Conseil-exécutif. La variante retenue se définit ainsi :
- Adresse : rue H-F. Sandoz 80 (bâtiment principal, nouveau, décrit ci-dessous)
 - Rachat du bâtiment à un propriétaire privé ; l'achat par le canton (CHF 6,2 millions) est en discussion et devrait avoir lieu avant fin 2025
 - Travaux d'aménagement et de rénovation financés par le canton : env. CHF 36 millions
 - Surface nécessaire : env. 6 500 m² de surface utile
 - Emménagement prévu en principe fin 2025
 - Évaluation des coûts totaux : estimation CHF 42 millions (+/- 25 %)
 - Crédit au Grand Conseil : session de printemps 2023 : crédit pour l'étude du projet et l'achat du bâtiment à Tavannes ; session d'hiver 2023 : crédit pour la réalisation du projet à Tavannes.
- **Préfecture à Courtelary** : adaptations nécessaires du bâtiment cantonal pour accueillir l'Autorité de conciliation : évaluation des coûts de CHF 0,5 million (+/- 25 %)

Tableau récapitulatif des montants totaux d'investissement pour la mise à disposition des bâtiments provisoires et définitifs pour l'administration cantonale, la police et la justice :

Objet	Montant (en mio. CHF)
Tavannes Machines	42
Centre justice et police	49
Bâtiments provisoires	13.5
Courtelary	0.5
Total	105 (+/- 25 %)

Les montants évoqués ci-dessus ne figurent pas dans le plan cantonal d'investissement intégré 2022.

Remarque importante : la CHA et la DTT soulignent le caractère encore hautement provisoire et incertain des chiffres et estimations livrés ci-dessus. Il s'agit d'estimations en l'état actuel de la planification. Elles

seront appelées à être précisées en prévision notamment du processus décisionnel sur les crédits au Grand Conseil.

5. Volet socio-culturel francophone et rayonnement du Jura bernois

5.1 Volet socio-culturel francophone

Un des objectifs du projet Avenir Berne romande est le renforcement de la composante francophone du canton, conformément à l'arrêté du Conseil-exécutif qui a initié le projet (ACE n° 626/2021, du 26 mai 2021). Compte tenu des urgences en matière de bâtiment et en raison du transfert cantonal de Moutier, la première année du projet a toutefois dû être consacrée avant tout aux négociations du concordat et à la planification des bâtiments. Le volet socio-culturel francophone ne doit pas être oublié pour autant, et il sera développé dans la suite du projet. Il s'agit de répondre à diverses propositions et attentes en lien avec le rôle que jouent le Jura bernois et la Bienne francophone dans la culture francophone du canton et donc dans l'existence et le rayonnement de Berne comme canton-pont et canton-bilingue.

La « section société civile » de la commission d'accompagnement est une structure envisagée dans une phase ultérieure du projet, avec pour mission d'accompagner le volet socio-culturel francophone du projet ABR (cf. chapitre 2.1). La future section société civile aurait pour mission de faire des propositions, à la lumière notamment des réflexions de la « Journée des Cent » organisée par la CEP. C'est le volet « renforcer le caractère romand du canton de Berne » du projet qui doit être développé ici plus en avant ainsi que les questions en lien avec l'identité de la région.

Les travaux concernant le déménagement et le placement des unités de l'administration cantonale de Moutier ailleurs dans la partie francophone du canton ayant été priorisés, le volet sociétal et culturel du projet ne peut pas encore être développé ici, bien qu'il fasse partie intégrante du projet ABR.

5.2 Rayonnement du Jura bernois

La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a été créée en fin d'année 2019 par la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP), Jura bernois tourisme (JbT), le Parc régional Chasseral, Jura bernois.Bienne (Jb.B) et la Chambre d'agriculture du Jura bernois (CAJB). Elle concrétise une mesure annoncée dans le cadre de la stratégie économique 2030 du Jura bernois et devient un instrument fondamental pour la réalisation d'autres actions. Les missions de la Fondation se concentrent sur l'attractivité, la notoriété ainsi que l'image du Jura bernois et se déclinent autour des spécificités de ce territoire comme l'industrie, l'horlogerie, les produits du terroir, les énergies renouvelables, les paysages et la nature. La Fondation pour le rayonnement du Jura bernois a vocation à coordonner et financer les opérations collectives relatives à ces domaines, particulièrement pour le déploiement d'une stratégie de communication unique, pour la création d'une porte d'entrée et pour la gestion de l'image, de la propriété intellectuelle des concepts marques ou labels concernant la région.

Afin de mener à bien sa mission d'importance pour la région et le projet ABR, la Fondation a adressé une demande de financement au canton de Berne. La mission et les activités de la Fondation s'insérant idéalement dans le cadre des objectifs du projet ABR, l'examen de l'attribution d'une subvention cantonale à la Fondation peut et doit être examinée dans le cadre du projet ABR. La DAJ et le Conseil-exécutif en ont déjà été informés, de même que la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE). La Fondation s'est aussi présentée lors d'une manifestation dans la halle du Grand Conseil à Berne, pendant la session de juin 2022.

Les premières discussions avec la DEEE permettent d'envisager sérieusement la possibilité d'un soutien financier du canton pour la Fondation pour une phase pilote à partir de 2023, voire 2024. Le contenu et le montant d'un éventuel contrat de prestations entre la DEEE et la Fondation seront discutés entre les deux institutions.

La demande de contribution à fonds perdu à l'investissement réalisé à Sonceboz-Sombeval fait l'objet d'une procédure différente au sein du projet Avenir Berne romande et auprès de la DEEE.

6. Conséquences en cas de retard ou de non réalisation du projet

La date du changement d'appartenance cantonale de la ville de Moutier ayant été fixée comme objectif commun par les deux cantons au 1^{er} janvier 2026, tout retard dans la mise à disposition des locaux et bâtiments nécessaires pour les services cantonaux devant quitter Moutier aurait des conséquences importantes sur l'organisation du transfert. Il faudrait soit négocier avec le canton du Jura pour laisser provisoirement des services administratifs bernois sur sol jurassien ou organiser rapidement des bâtiments provisoires pour loger les services concernés le temps que les bâtiments définitifs soient prêts. Dans les deux cas, cela implique des conséquences négatives pour les services et les employés et employés concernés ainsi que pour la gestion du projet en général.

Pour ce qui est du futur pôle de Reconvilier destiné à accueillir la justice bernoise et la police cantonale, la construction du nouveau bâtiment étant déjà actuellement planifiée pour plusieurs années après 2026, l'organisation d'un bâtiment provisoire est de toute manière nécessaire et intégrée au projet dès maintenant. Il ne s'agit ici pas d'un retard au sens du présent chapitre.

En cas de non-réalisation du projet, les services cantonaux pour la région Jura bernois – Bienne ne seront pas réorganisés de manière à mieux desservir la population francophone, ils ne seront pas mieux concentrés en pôles administratifs et ils resteront éparpillés dans toute la région sans logique de concentration et de cohérence comme cela est voulu par le projet ABR.

De plus, la ville de Moutier changeant d'appartenance cantonale au 1^{er} janvier 2026, il serait impensable politiquement de laisser des services cantonaux bernois dans un autre canton sur le long-terme, particulièrement pour des organisations cantonales comme la justice et la police. Il est impensable (et a été formellement exclu par le Conseil-exécutif) que la police cantonale bernoise soit localisée dans un autre canton et intervienne depuis un autre canton sur sol bernois, et il est également tout aussi impensable que la justice bernoise soit rendue par un tribunal situé dans un autre canton et en dehors du territoire bernois. Ainsi, les services cantonaux présents à Moutier devront de toute manière impérativement quitter Moutier, que l'opportunité soit saisie ou non de repenser la présence du canton à plus large échelle pour toute la partie francophone du canton de Berne. Il s'agit donc d'une occasion à ne pas manquer pour réorganiser l'administration cantonale dans la région de manière efficiente, moderne et résolument tournée vers l'avenir.

7. Variantes écartées et risques du projet

Le projet ABR a été initié fin mai 2021 et se déroule selon un rythme soutenu, dicté notamment par la date prévue du transfert cantonal de Moutier en 2026. Les échéances impliquent de compresser ou d'aménager certaines procédures dans les processus décisionnels. Pendant cette année de planification, différentes variantes et options ont été examinées. Sur proposition de la CHA et de la DTT, la DAJ s'est prononcée sur ces variantes et en a écarté plusieurs.

Parmi les variantes examinées et rejetées, on peut citer principalement :

- Déplacement dans le nouveau centre administratif de Tavannes uniquement des unités administratives actuellement sises à Moutier, sans autres déplacements ni regroupements en provenance de Courtelary ou d'ailleurs dans le Jura bernois. En renonçant à diverses synergies, à des regroupements logiques et à la création d'un centre administratif important pour le Jura bernois, cette variante minimale ne répondait pas aux objectifs politiques fixés par la DAJ et validés par le Conseil-exécutif de « concentration régionalisée ». Ne faire que « déplacer Moutier » aurait été une occasion perdue de repenser l'organisation administrative de la région. Ce choix aurait aussi impliqué maintenir plusieurs petites unités administratives en location dans diverses communes du Jura bernois.
- Construction d'un centre administratif plus grand à Tavannes, avec le regroupement de presque toute l'administration du Jura bernois, y compris des déplacements importants comme l'APEA aujourd'hui établie à Courtelary, éventuellement la Préfecture ou encore le siège du CJB. Cela aurait impliqué de louer davantage de surfaces à Tavannes, de procéder à de plus grands investissements et de vider différents bâtiments en propriété cantonale, notamment à Courtelary et La Neuveville. Cette option de concentration maximale a été rejetée assez clairement en consultation régionale fin 2021. Plusieurs prises de position ont demandé le maintien d'une présence régionale du canton dans plusieurs communes, sans renoncer pour autant à un nouveau centre administratif (de taille raisonnable) à Tavannes. Vider partiellement des bâtiments en propriété cantonale aurait par ailleurs été fait en contradiction avec la stratégie immobilière du canton.
- Négociation avec la République et Canton du Jura du maintien provisoire de la justice et de la police dans leurs bâtiments actuels à Moutier, le temps de disposer du bâtiment définitif. Cette variante (qui aurait eu l'avantage d'éviter l'aménagement de locaux provisoires) a été clairement écartée par le Conseil-exécutif. Elle aurait posé des problèmes de nature politique et juridique.
- Construction accélérée du nouveau centre justice et police par un investisseur privé qui s'engagerait à terminer avant fin 2025, selon les règles prévues par la législation sur les marchés publics quand les délais l'exigent. Cette variante a été écartée, aucun investisseur ne s'étant montré prêt à prendre ce risque pour un bâtiment complexe à construire dans un délai si court.
- Maintien du ceff ARTISANAT à Moutier : rejet unanime de cette éventualité dans la consultation régionale fin 2021. Tous les acteurs régionaux consultés ont demandé le maintien du ceff ARTISANAT sur sol bernois, dans le Jura bernois ou à Bienne.
- Déménagement de l'OACOT de Nidau dans le futur centre à Tavannes : écarté notamment pour des questions de fonctionnalité de l'OACOT entre Bienne, Berne et le Jura bernois, fonctionnement bilingue. Par ailleurs, l'OACOT se trouve déjà dans un bâtiment en propriété cantonale à Nidau.
- Déménagement de l'OSSM de La Neuveville à Tavannes : envisagée au début du projet, cette variante a été écartée notamment pour permettre la création d'un pôle jeunesse et sport avec le CJB et le poste de déléguée interjurassienne à la jeunesse, comme souhaité par le CJB. Sortir l'OSSM d'un bâtiment en propriété cantonale pour le déplacer en location à Tavannes n'était pas optimal non plus sous l'angle de la stratégie immobilière du canton. Le maintien à La Neuveville a aussi été demandé clairement par le CJB et les communes de la région neuvevilloise.
- Différentes variantes ont été étudiées et écartées pour les poursuites et faillites, notamment la concentration des faillites à Bienne plutôt qu'à Tavannes (rejetée pour des questions d'équilibre politique et régional du projet), ou le déplacement à Tavannes seulement des unités présentes à Moutier, sans créer de synergies avec Bienne dans le domaine des faillites.
- Compte tenu du fait nouveau survenu pendant l'été 2022 (obligation d'acheter tout le bâtiment de Tavannes Machines), était-il possible de renoncer complètement à un centre de justice et police

à Reconvilier et l'intégrer sur le site de la Tavannes Machines ? Cette variante (et plusieurs sous-variantes) a également été étudiée par la DTT en collaboration avec la CHA, afin de réduire les coûts du projet. Les critères de comparaison étaient notamment les coûts, les conséquences sur le calendrier et les bâtiments provisoires, l'acceptation politique et régionale, les risques en lien avec le permis de construire, les risques en lien avec les locations existantes, les synergies possibles, les espaces vides générés, le respect de la stratégie immobilière et de la stratégie de concentration régionalisée.

- Différentes sous-variantes ont été étudiées par la DTT en collaboration avec la CHA, notamment la répartition de la justice et de la police sur plusieurs bâtiments entre Tavannes, Reconvilier et Loveresse. Ces variantes ont été rejetées par la DAJ et le Conseil-exécutif après examen, notamment pour des questions de complexité ou parce qu'elles ne répondaient pas au souci d'efficacité et de synergies nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne pénale, ni au principe de concentration régionalisée par pôles de compétences. Ces variantes allaient à l'encontre du mandat du projet d'organiser la région de manière moderne et efficiente et du souhait exprimé par la justice et la police de collaborer efficacement depuis un seul et unique site utilisé en commun.

La CHA est d'avis que le résultat final, sur la base des variantes écartées et finalement retenues, est le fruit d'un bon consensus et offre un bon équilibre entre des principes parfois contradictoires, comme la stratégie immobilière du canton, la volonté politique de concentration régionalisée, les principes d'économie, d'accessibilité et d'efficacité, les besoins des utilisatrices et utilisateurs, et les prises de position régionales et communales. La CHA propose donc au Conseil-exécutif de prendre les décisions sur cette base ainsi que sur les résultats de la nouvelle consultation régionale.

On ne peut cependant pas exclure que d'autres avis s'expriment, notamment lors de la discussion au Grand Conseil, et que certaines variantes soient à nouveau soulevées. C'est un risque inhérent au projet. À cela s'ajoutent d'autres risques du projet, comme la pression du temps liée à la date butoir de janvier 2026 pour le transfert de Moutier, les négociations en cours, menées en parallèle, sur le concordat avec la République et Canton du Jura, ou encore les contradictions parfois entre exigences immobilières (pour l'OIC) et besoins des utilisatrices et utilisateurs (notamment pour la justice et police, avec la question de locaux provisoires).

Tous ces risques ne doivent pas être sous-estimés. Ils ne doivent cependant en aucun cas empêcher d'aller de l'avant, en gardant un des objectifs principaux du projet : le renforcement de la composante francophone du canton de Berne comme canton-pont, notamment par la mise en place d'une administration francophone moderne, accessible et efficiente. Ces principes ont guidé les choix.

8. Prochaines étapes

Les prochaines étapes du projet ABR sont la mise en œuvre par l'OIC des propositions décrites dans le présent rapport. Les prochaines étapes concernant le présent rapport et le projet ABR en général sont :

- Adoption du rapport définitif par le Conseil-exécutif le 9 novembre 2022, sur la base des décisions prises par le Conseil-exécutif le 26 octobre 2022
- Pré-information le 10 novembre 2022 aux principales commissions du Grand Conseil concernées
- Communication dans les médias le 11 novembre 2022
- Fin 2022, adoption de crédits d'études et crédits d'engagement, transmission aux commissions du Grand Conseil
- Session de printemps (mars) 2023 : premiers crédits ABR soumis au Grand Conseil
- Automne 2023 : débat parlementaire sur le projet de concordat
- Juin 2024 : votations populaires sur le concordat puis message des Chambres fédérales
- Fin 2025 : ouverture du nouveau pôle administratif à Tavannes
- 2026 : ouverture prévue du ceff ARTISANAT à Bienne
- 1^{er} janvier 2026 : date prévue pour le transfert cantonal de Moutier

- 2026-2029 environ : solution provisoire pour la justice, les ministères publics et la police
- Fin 2029 environ : ouverture du nouveau pôle « justice et police » à Reconvilier

9. Résultats de la consultation régionale

La consultation auprès des acteurs régionaux du Jura bernois et de Bienne que sont le CJB, le CAF/la DBAJ, Jb.B, la Députation francophone au Grand Conseil et la commission d'accompagnement du projet ABR a permis de confirmer et de s'assurer du soutien de la région pour la variante proposée par le projet ABR de « concentration régionalisée » le long de l'axe Bienne – Sonceboz – Tavannes – Reconvilier, y compris le centre administratif cantonal à Tavannes et le centre de justice et police à Reconvilier. En effet, tous les avis exprimés en consultation ont soutenu cette variante. Ils ont souligné la nette amélioration du projet depuis la première consultation régionale fin 2021.

10. Conclusions

La Chancellerie d'État invite le Conseil-exécutif à adopter le présent rapport, à l'attention du Grand Conseil et en vue de l'information du public. Les DIR sont aussi habilitées à l'utiliser comme annexe aux affaires qu'elles soumettent pour décision aux organes compétents.